

Nourrissage des chats errants sur le territoire honnellois Charte pour le respect de la propreté publique

*La carte de nourrissage est un document indispensable qui peut être demandé à tout moment par les autorités compétentes.*

*En cas de non-respect de la charte, la carte et l’autorisation de nourrissage peuvent être retirés après deux avertissements.*

Je soussigné(e) :

Madame, Monsieur (Nom, Prénom) ……………………………………………………………………………………………………………………

Domicilié(e) au (adresse) ………………………………………………………………………………………………………………………………………

Joignable au (téléphone) …………………………………………………………………………………………………………………………………….

Site de nourrissage (adresse) ……………………………………………………………………………………………………………………………….

M’engage par la présente à respecter la charte et les conditions reprises ci-dessous dans le cadre du nourrissage des chats errants, à savoir :

1. Donner de la nourriture adaptée
   * Je nourris avec des aliments facilement consommables et adaptés aux chats (éviter les restes de repas, les carasses, les os, les arêtes, les abats crus, etc.).
   * J’utilise, lorsque la température excède les 20°C, de la nourriture sèche de type croquettes.
2. Garder le site de nourrissage propre
   * Je dépose la nourriture adaptée dans des récipients appropriés et non directement au sol.
   * Je ramasse toute la nourriture non consommée après le nourrissage (excepté les gamelles d’eau).
   * Je reprends les récipients après usage et les nettoie.
   * Je nettoie le lieu de nourrissage.
3. Nourrir les chats à heures fixes (pour les habituer à manger à un moment précis de la journée)
4. Respecter le voisinage en protégeant le site de toute nuisance sonore ou visuelle
5. Informer et demander au référent du bien-être animal la stérilisation de tout nouvel animal errant à l’adresse électronique suivante : [gregory.limbourg@honnelles.be](mailto:gregory.limbourg@honnelles.be)

Fait à Honnelles, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

*La commune de Honnelles respecte vos données personnelles. Elles sont récoltées dans le cadre de l’octroi d’une carte de nourrissage des chats errants. Elles seront utilisées uniquement dans ce cadre et ne seront transmises à aucun tiers.*